



Bonnes fêtes à tous

Urbanisme
Nouveaux élus CMJ



Reportage
Police municipale





Concert du Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon le 27 novembre



Commémoration du 11 novembre



Foire de Brignoud le 10 octobre

Dernière minute

Fermeture état civil :
Samedi 26 décembre
Samedi 2 janvier

ACTU	2
VB INTERVIEW	4
LOGEMENT	5
VOTRE VILLE	6
DU CÔTÉ DU Centre Socio-Culturel	8
SOLIDARITÉ	9
CULTURE	10
SERVICE PUBLIC	11
REPORTAGE	12
Police municipale	
CADRE DE VIE	14
PAPETERIES	14
URBANISME	15
PORTRAIT	16
INFOS EXPRESS	17
REGARDS SUR MA VILLE ..	18
CARNET	19
LIBRE EXPRESSION	20



**Les élus sont à votre écoute.
Sur rendez-vous**
04 76 45 79 45

Daniel CHAVAND	Maire
Michèle COUVERT	Affaires Sociales, Petite Enfance, Personnel communal
Paul RAMOUSSE	Travaux, Eau et Assainissement
Saliha ARRADA	Vie scolaire et périscolaire, Jeunesse
Patricia BAGA	Finances
Daniel MODESTO	Environnement, Cadre de vie, Sécurité, Foires
Frédéric CEVA	Urbanisme
Clara MONTEIL	Logement, Communication, Jumelage
Robert COQUET	Commerce et artisanat, Animation et promotion de la ville, Relations avec les quartiers, Parrainage du 7 ^e BCA, correspondant Défense
Brigitte BOESSO	Conseillère déléguée à la vie associative, au sport et à la culture



Daniel Chavand, Maire de Villard-Bonnot

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ ... SÉCURITÉ

Chère Villardienne, cher Villardien,

2015 aura été à bien des égards une année terrible.

Notre pays, notre Patrie, notre France, aura été à deux reprises, en janvier et tout dernièrement en novembre, en proie à des attentats épouvantables, cauchemardesques, odieux, perpétrés par des fanatiques animés par un obscurantisme primaire confinant à la barbarie.

Inclinons-nous devant la mémoire de celles et ceux qui ont perdu la vie dans ces tragédies. Respectons et entourons de nos pensées affectueuses les familles, les amis, les proches de ces innocentes victimes qui, sous prétexte de s'amuser ou tout simplement de se détendre, ont eu la mauvaise idée de se trouver au mauvais endroit, au mauvais moment.

Face à un angélisme coupable, à une certaine naïveté de nos différents gouvernants depuis fort longtemps déjà,
Face à la perte progressive des valeurs fondamentales sur lesquelles repose notre République et qui sont le fondement même de toute vie en société,
Face aux non moins coupables restrictions d'effectifs dans les rangs de notre police et de notre gendarmerie, qui, en dépit de ce constat sont, sur le terrain, irréprochables,
Voici le résultat...

Nous avons sincèrement la chance de vivre dans notre beau pays, dans notre belle Patrie la France, dans un système à priori idéal, la République, institution ô combien précieuse.

Alors, ensemble, respectons-la ! Sauvegardons-la !

Sans transition et pour conclure, les fêtes de fin d'année approchent.

Ensemble, espérons que rien à nouveau ne viendra assombrir ces instants privilégiés de joie, de fraternité, et, je l'espère, de solidarité.

N'oublions pas ce que nous venons de subir, mais, tout de même, très bonnes fêtes à toutes et tous.

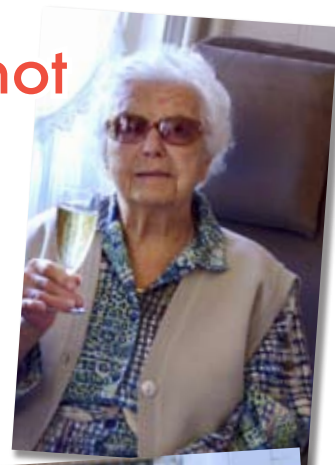
Daniel Chavand,
le Maire

Une nouvelle centenaire à Villard-Bonnot

Née à Domène le 24 septembre 1915, Jeanne Blanc (née Curtal), est brignoudaise depuis 1934, date de son mariage avec Elie Blanc.

De leur union sont nées deux filles, Paulette et Danièle qui lui ont donné trois petits-enfants, qui, à leur tour, ont donné naissance à quatre arrière-petits-enfants.

Jeanne a aidé son mari dans son entreprise d'ébénisterie. Le 24 septembre dernier, elle a fêté ses 100 ans, entourée de sa famille.



L'accessibilité des bâtiments, l'affaire de tous

La commune de Villard-Bonnot a, depuis de nombreuses années, profité des différents chantiers de rénovation de ses bâtiments et de sa voirie pour rendre accessibles tous ses espaces publics.

Elle s'est engagée dans l'élaboration de l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée), et a, dans ce cadre, réalisé le diagnostic de 26 ERP (Etablissement Recevant du Public) et IOP (Installation Ouverte au Public) ainsi que la liste des travaux nécessaires à leur mise en conformité.

L'Ad'Ap comprend un planning des étapes d'aménagements sur six années, voire neuf dans certains cas, ainsi que leur financement.

Chaque bâtiment sera étudié de façon à optimiser les dépenses. Chaque année, plusieurs bâtiments communaux feront l'objet des travaux de mise en accessibilité.

Pour mener à bien ce chantier, la Commune s'attachera les compétences d'un maître d'œuvre. Un budget de 2 300 000 € est estimé pour réaliser cette opération jusqu'en 2020, dont une enveloppe de 300 000 € en 2016.

Un point sur ...

Le ramassage des encombrants

Malgré la mise en place des nombreuses déchetteries intercommunales, la Commune a souhaité conserver le service de ramassage des encombrants, afin de faciliter le transport des très gros déchets de ses habitants. Ce service, non obligatoire, connaît malheureusement de nombreuses dérives ...

Voici les quelques règles à respecter si vous souhaitez bénéficier du ramassage des gros objets :

- ➔ **Seuls les gros objets du type canapé, réfrigérateur, armoire, ... sont concernés par le ramassage,**
- ➔ Le petit électroménager (téléviseur, four à micro-ondes ...) ou les objets de taille moyenne (jardinière, étagères, ...) qui peuvent être transportés dans un véhicule particulier ne sont pas concernés. Ainsi, tous les objets pouvant rentrer dans votre véhicule particulier, banquette arrière rabattue, ne seront pas ramassés.
- ➔ Il est indispensable de s'inscrire au préalable auprès des services techniques communaux : 04 76 45 79 46 - s.boumechache@villard-bonnot.fr
Ces derniers vous indiqueront les dates de passage et vous demanderont de préciser quels objets vous souhaitez faire enlever. Seuls les inscrits seront pris en compte lors du ramassage. Vous devrez alors sortir les objets concernés la veille au soir, sur le trottoir.
- ➔ Ce service de ramassage des encombrants a lieu tous les deux mois, le mercredi.



Concours des maisons fleuries et des maisons illuminées : l'édition 2015

Depuis 20 ans, printemps et hiver sont synonymes de créativité pour les participants aux Concours des maisons fleuries et des maisons illuminées de la Commune.

Cette année ne déroge pas à la règle. Et si la campagne des maisons fleuries a été rondement menée, celle des maisons illuminées a emprunté la même voie avec un calendrier bien rempli. Les inscriptions se sont déroulées tout au long du mois de novembre, la tournée du jury s'est effectuée à la mi-décembre, quant à la remise des prix, elle se fera en mars 2016. L'an passé, une vingtaine de Villardiens a fait découvrir au jury son univers enchanté dans les catégories « balcons », « maisons de village », « maison de lotissement » et « villas ».

Vous aussi, inscrivez-vous !

Pour participer au concours, rien de plus simple. Il suffit de remplir le bulletin de participation, disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site internet www.villard-bonnot.fr

Le jury fera le tour des maisons et des appartements inscrits au courant du mois de décembre. La cérémonie de la remise des prix se tiendra lors du deuxième trimestre 2016. Des lots sont à gagner pour les 3 finalistes de chaque catégorie, et tous les participants se verront remettre un prix d'encouragement.



Vidéo protection : le projet prend forme

La vidéo protection est un outil de plus en plus utilisé pour prévenir et dissuader la délinquance. De nombreuses communes sont déjà équipées, tel que Domène tout près de nous. Villard-Bonnot a fait le choix de se doter de cet outil de prévention et a, pour cela mandaté le cabinet Thevenet Consultant pour réaliser les études de faisabilité, rédiger les dossiers de consultation et accompagner la mise en place des caméras de vidéo-protection. Une proposition de 14 caméras a été faite aux élus en octobre dernier. Le choix du prestataire sera réalisé d'ici début 2016. La Commune s'appuiera sur les réseaux de fourreaux de la Régie Municipale d'Electricité (RMDE) pour installer le système de vidéo-protection. Le dispositif global devrait s'élever à 180 000 € TTC. Les installations de caméras de vidéo protection s'étaleront sur plusieurs années.

Le chiffre
162
dont 56 jeunes

C'est le nombre de nouvelles cartes d'électeur délivrés en 2015 par le service élection de la mairie.





Nadia Zafriou,
la nouvelle directrice de l'école Libération

Arrivée en septembre dernier à la direction de l'école Libération après le départ en retraite de Joël Tomassini, Nadia Zafriou, enseignante depuis 14 ans, s'occupe d'une classe de CM2 et consacre un jour et demi par semaine à ses fonctions de direction.

Comment s'est déroulée votre rentrée ?

J'ai eu un très bon accueil de tous les partenaires, enseignants, parents, représentants de la Commune, et bien sûr les élèves ! Les tâches administratives sont nombreuses, mais nous attendons une secrétaire dans les semaines à venir, ce qui devrait me soulager un peu.

Le premier conseil d'école en octobre dernier s'est déroulé au mieux. Il y a trois principes à respecter pour qu'une école fonctionne au mieux : communication, respect et confiance.

Quel est votre rôle auprès de l'équipe enseignante ?

Mon rôle est d'impulser, animer et piloter l'équipe d'enseignants de l'école. Je prépare nos réunions, dont le conseil des maîtres. Lors de ces conseils nous nous occupons du suivi des élèves, notamment ceux rencontrant des difficultés. Nous avons à cœur de trouver collectivement des solutions pour intégrer au mieux les élèves et les aider individuellement en cas de difficulté. Nous travaillons également ensemble au projet d'école et à l'organisation matérielle de la vie scolaire.

Pouvez-vous définir le projet d'école de Libération ?

Le projet d'école est obligatoire et sa validité est de 4 ans. Le nôtre, adopté par mon prédécesseur, se terminera en 2018. Il s'articule autour de quatre axes, identiques dans toutes les écoles primaires de France. Mais chaque établissement définit pour ces quatre axes des actions concrètes.

Le premier axe est l'apprentissage. Jusqu'à présent la lecture et la compréhension de textes étaient notre priorité. Nous allons cette année, orienter cet axe vers les mathématiques.

Le deuxième axe est l'éducation culturelle, artistique, sportive et humaniste. Nous avons mis en place un classeur artistique qui suit les élèves du CP au CM2.

Le troisième axe est la réponse aux difficultés scolaires. Nous avons intégré des élèves des classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) aux classes ordinaires sur certains cours comme l'histoire, les sciences ou le sport.

Enfin, le dernier axe est la vie scolaire et les relations famille – école – mairie. Lorsque des difficultés ont été constatées pendant le temps de la restauration scolaire, nous avons intégré les billets de comportement dans le cahier des élèves, car la vie scolaire ne se déroule pas que sur le temps scolaire !

Quelle est votre implication auprès de tous les parents ?

Je n'interfère jamais dans les relations qu'entretiennent les enseignants avec les parents de leurs élèves. Mais je suis le référent en cas de problème ou pour toutes les demandes et initiatives que voudraient mettre en place les parents au sein de l'école.

L'un des moments privilégiés de la rencontre avec les représentants de parents d'élèves est le conseil d'école qui a lieu tous les trimestres. A cette occasion, tous les grands thèmes de la vie scolaire sont abordés (vie à l'école, moyens, locaux, organisation générale, ...) et tous les partenaires sont réunis : enseignants, parents et représentants de la mairie.

Avez-vous d'autres tâches à réaliser en tant que directrice ?

Je fais le lien entre l'Inspection Académique et les enseignants. Nous avons beaucoup de documents officiels émanant de l'Académie et je dois informer au mieux mes collègues. Je m'occupe également des inscriptions et radiations des élèves. Je suis aussi la référente en terme de sécurité, avec la mise en place du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Ce dispositif obligatoire a pour objectif de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'incident.

Une nouvelle procédure dans les attributions de logements sociaux

Depuis le 1^{er} octobre, un nouveau protocole d'enregistrement des demandes de logement locatif social a été mis en place.

Ce système répond à la réforme du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Elle a abouti en 2011 à la mise en place, dans chaque département, d'une base de données des logements sociaux, le Système National d'Enregistrement (SNE).

Le SNE vise à simplifier les démarches des demandeurs de logement, à améliorer la transparence du processus d'attribution et à mieux connaître quantitativement et qualitativement les caractéristiques de la demande de logement.

Les acteurs de ce nouveau protocole

◆ Les préfets

Ils sont responsables de la finalisation de la réforme au niveau départemental. Leur mission est de mettre en œuvre le droit au logement et de gérer le parc de logements préfectoral.

◆ La Direction Régionale de l'Équipement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Elle a en charge le pilotage de la politique du logement et coordonne la mise en œuvre par les services départementaux. Elle accompagne les acteurs locaux à la mise en place de la réforme.

◆ Les coordinateurs régionaux

Dépendants de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP), ils organisent depuis 2013 des réunions de coordination et sont le relais entre l'équipe nationale du projet et les acteurs du logement social.

◆ Les Directions Départementales Interministérielles (DDI)

Elles mettent en œuvre les politiques publiques au niveau du département. Elles accompagnent la transformation de la réforme auprès des acteurs locaux et veillent à l'achèvement du projet.

◆ Les gestionnaires territoriaux

Le rôle du gestionnaire territorial relève tant de l'administration quotidienne du Système National d'Enregistrement (SNE) que du travail de veille, du contrôle des informations et du respect des procédures et des pratiques.

Les gestionnaires territoriaux administrent la base de données, assurent la véracité des informations et la mise en œuvre des procédures. La communauté de communes Le Grésivaudan est en charge de cette mission.

Le service logement de la Commune

Alexandra Gonzalez, responsable du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) nous explique les répercussions du nouveau Système National d'Enregistrement (SNE) pour les demandeurs de logements sociaux à Villard-Bonnot.



« Le SNE a été mis en place pour que les critères d'attribution soient les plus objectifs possibles et pour plus de transparence. Toutes les communes du Grésivaudan, sous l'égide de la Communauté de communes, travaillent actuellement à la définition de ces critères. L'obtention d'un logement social dépend notamment des ressources et de la composition familiale. Dans Le Grésivaudan, les demandes sont étudiées par les communes et/ou la communauté de communes avant d'être validées par les bailleurs sociaux pour attribution. Il est tenu compte du caractère prioritaire de la demande lié notamment au profil et à la situation des demandeurs. Ainsi, les personnes rencontrant des difficultés de logement pour des raisons financières, les personnes malades ou souffrant d'handicap, celles occupant des habitations précaires ou insalubres ou encore celles logées temporairement dans des établissements de transition sont les premières à être logées dans le parc locatif social. »

En chiffre

Les logements sociaux à Villard-Bonnot

La loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) donne obligation aux communes de compter un parc locatif social de **25%** de son parc d'habitation total, calculé en fonction du nombre d'habitants des communes.

A Villard-Bonnot

En 2014 : **642** logements sociaux

En 2015 : **675** logements sociaux

soit **33** logements supplémentaires

Un exemple concret : la nouvelle résidence « De ciel et d'Opale » à Brignoud

Sur les **9** logements sociaux de la résidence :

2 sont réservés au protocole du 1% patronal (AMALIA)

3 sont réservés au BALD et au PALDI (logements préfectoraux pour les urgences et les personnes les plus démunies)

4 sont réservés à la commune de Villard-Bonnot

Les travaux en cours dans le parc de logements sociaux de la Commune

La Citadelle : création d'un appartement T2 grâce au réaménagement de 2 studios

Les Terres du Moulin : rénovation thermique (chauffage et fenêtres)

De Ciel et d'Opale : livraison de 9 nouveaux logements sociaux fin 2015 (boulevard de la Libération)

La réforme des collectivités territoriales : les impacts concrets pour les villardiens

Le contexte

Il existe aujourd'hui quatre niveaux de collectivités territoriales : la **commune**, les **Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** (aussi appelé intercommunalité), le **département** et la **région**. Chaque collectivité s'est vue attribuer des blocs de compétences précis. Initialement, les lois de décentralisation de 1982 et 1983 avaient pour volonté de spécialiser ces collectivités. Au final, on assiste à un véritable enchevêtrement des compétences, qui pourrait se résumer par l'expression « millefeuille territorial ».

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) votée le 15 mars 2015 propose de clarifier le rôle de chaque échelon territorial. Dans ce but, la clause de « compétence générale » qui permettait aux collectivités d'intervenir dans tous les domaines a été supprimée.

Cette importante réforme territoriale entend transformer pour plusieurs décennies l'architecture territoriale de la France, afin de baisser les dépenses publiques et de mieux tenir compte des besoins des citoyens.

L'élaboration d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), entre dans le cadre de cette réforme. Ce document est destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département. Il donne une représentation cartographiée de l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et fixe les orientations d'évolution. Les préfets sont chargés de leur mise en œuvre.

Et pour Villard-Bonnot ?

C'est dans le cadre de cette réforme que le préfet a informé les communes de Frogès, Villard-Bonnot et Le Versoud de la prochaine dissolution de quatre syndicats intercommunaux : le Syndicat Intercommunal pour la gestion et l'animation du centre social de Brignoud (SICSOC), le Syndicat Intercommunal pour la coordination et l'animation de l'éducation musicale (SICAEM - Centre Musical Accords), le Syndicat Intercommunal du stade Aristide Bergès et le Syndicat Intercommunal de l'Egoût Collecteur (SIEC). En effet, cette forme juridique de coopération entre communes est vouée à disparaître au profit des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Le préfet a accordé un délai de deux mois aux communes avant la dissolution de ces quatre syndicats intercommunaux. Lors du Conseil Municipal du 3 novembre, Villard-Bonnot a demandé un délai supplémentaire à la Préfecture afin de mener une réflexion conjointe sur l'avenir de ces syndicats.

Les compétences de chaque échelon territorial

Communes : des compétences de proximité

Seul échelon à conserver la clause de compétence générale lui permettant d'intervenir dans tous les domaines, les communes seront obligées d'appartenir à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Leurs compétences peuvent être déléguées à l'EPCI si les communes le souhaitent.

Urbanisme : permis de construire, plan local d'urbanisme (PLU), ZAC (dans le respect des prescriptions nationales d'urbanisme)

Education : gestion et financement des écoles maternelles et primaires, cantines scolaires

Energie : production, installation et distribution

Sports : création et gestion des équipements, subventions

Transports : transport urbain, stationnement

Culture : bibliothèques, musées, salles de spectacles, manifestations culturelles

Tourisme : aménagements et manifestations

Social : centres communaux d'action sociale (crèches, foyers de personnes âgées,...). Leurs transferts vers les EPCI sont fortement encouragés.

Les compétences perdues sont l'**eau** (distribution et assainissement qui sont à terme confiés à un EPCI) et les **déchets** (la collecte et le traitement ont déjà été confiés au Grésivaudan dans notre cas).

Départements : les chefs de file de l'action sociale

Action sociale : RSA, APA, PCH, logement social, PMI, ASE

Education : gestion et financement des collèges, gestion des 100 000 agents techniciens et ouvriers.

Energie : production, installations et distribution

Transports : routes départementales (près de 400 000 kms), transports scolaires des enfants handicapés

Sécurité : prévention de la délinquance

Sports : équipements, manifestations sportives

Culture : bibliothèques, musées, salles de spectacles, manifestations culturelles, archives

Tourisme : aménagements

Economie : aide aux filières agricoles locales.

Le département n'interviendra plus en matière d'**économie** (aides indirectes aux entreprises, subventions, ...) et de **transports**.

Régions : les référents en matière d'économie

Les Régions voient leurs compétences renforcées et deviennent l'échelon de référence en **économie**, en **aménagement du territoire** (élaboration du schéma régional d'aménagement et du développement durable du territoire), dans le secteur de l'**emploi** notamment.

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : des compétences renforcées

Les EPCI exercent les compétences qui leur sont déléguées par les communes membres. La loi NOTRe prévoit de relever le seuil de ces intercommunalités de 5 000 à 20 000 habitants (dérogation pour les zones de montagnes et de faible densité). Selon le type d'EPCI, certaines compétences sont obligatoires, d'autres facultatives

Urbanisme : élaboration du SCOT et des schémas de secteurs, gestion du foncier et immobilier d'entreprise

Education : écoles primaires, crèches, cantines scolaires

Sports : équipements, manifestations sportives

Transports : stationnement, ports

Sécurité : prévention de la délinquance, incendies et secours

Déchets : collecte et traitement

Eau : distribution et assainissement

Les EPCI pourront s'appuyer sur certains des syndicats mixtes existants.



Le point sur ... les jardins familiaux

Le bureau d'études Cambium a été choisi pour réaliser la maîtrise d'œuvre du chantier des jardins familiaux. Celui-ci est chargé d'élaborer le permis de construire, de préparer le projet dans les moindres détails, de choisir, avec l'aval des élus, les aménagements des jardins et de suivre le chantier jusqu'à l'achèvement des travaux.

Les jardins familiaux compteront entre 40 et 60 emplacements de tailles variables. Un bâtiment central permettra aux usagers d'entreposer leur matériel.

Les services techniques communaux, qui pilotent le projet, se sont rapprochés de l'association Brin d'grêlinette basée à Grenoble, qui promeut l'agriculture urbaine et gère notamment Le jardin de la Poterne à Saint Martin d'Hères.

En Images

Les derniers travaux sur la Commune

Le site des Papeteries de Lancey

Les travaux de désamiantage de la chaufferie et de la cuve à fioul ont commencé. Pour que ces travaux se déroulent au mieux, quelques aménagements ont été nécessaires, comme l'installation de l'eau et d'un coffret électrique. Le désamiantage respecte des protocoles de sécurité très précis. Plusieurs instances officielles, tels que l'inspection du travail ou encore la Direction Régionale des Entreprises, du Commerce, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) valident à chaque étape le plan de retrait (document détaillant le protocole de dépollution). Les déchets amiantés, une fois retirés du site, seront transportés et enfouis sur un site spécialisé.



Les travaux de l'agence postale de Lancey continuent...

Le local a été entièrement désamianté, les fenêtres changées et l'installation électrique refaite à neuf. L'aménagement intérieur a été repensé et un accès pour les personnes à mobilité réduite créé à l'extérieur du bâtiment.



La salle associative, située dans les mêmes locaux, est en cours d'aménagement. Son ouverture est prévue en 2016.

Rue Victor Favier

Un tronçon de 50 mètres environ a été raccordé à la mise en séparatif des eaux et conduites d'eau potable.



Éco-gestes



Qualité de l'air

La qualité de l'air est aujourd'hui plus que jamais un enjeu de santé publique. Sur le territoire du Grésivaudan, 61% des émissions de PM10 (particules inférieures à 10 microns de diamètre) sont liés au chauffage individuel au bois. Aujourd'hui, Le Grésivaudan, la Métropole grenobloise et le Pays Voironnais lancent conjointement une Prime Air Bois pour aider les particuliers à renouveler leurs appareils de chauffage au bois peu performants et polluants. Dans ce cadre, le Grésivaudan investira 2 750 000 € sur cinq ans avec une aide de 1 375 000 € financée par l'Agence De l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Pour qui ?

Cette prime est destinée à tous les habitants du Grésivaudan qui disposent d'un appareil de chauffage à bois datant d'avant 2002 ou d'une cheminée ouverte, implantée dans une résidence principale.

Pour en bénéficier, l'appareil de remplacement doit atteindre des performances garanties par le label Flamme Verte 7.

Le montant de la Prime Air Bois est de 800 € avec une majoration de 400 € (soit 1 200 €) selon les ressources des ménages, cumulable avec un crédit d'impôt pour la transition énergétique.



www.ageden38.org

04 76 23 53 50

www.le-gresivaudan.fr/chauffagebois

DE QUEL BOIS JE ME CHAUFFE ?

Comment bénéficier de la Prime Air Bois ?

NOUVEAUTE
LA PRIME AIR BOIS
NOUVEAUTE



Plus d'info sur :

www.le-gresivaudan.fr/chauffagebois

Familles et parentalité au Centre Socio-Culturel de Brignoud

Depuis le début de l'année, le Centre Socio-Culturel de Brignoud travaille à la rédaction de son projet d'établissement. Lors des réunions autour de ce projet, en concertation avec les habitants, la notion de Familles a été définie comme essentielle à la philosophie du Centre.

La famille qu'est-ce que c'est ?

Habitants et salariés du Centre Socio-Culturel de Brignoud ont tenté de donner une définition du mot « famille ». Tâche difficile, tant cette notion est propre à chacun et a évolué. « Nous nous sommes arrêtés sur une définition au sens large, explique Sabine Arpino, conseillère en économie sociale et familiale (CESF) et référente famille au Centre Socio-Culturel de Brignoud. Familles au pluriel nous a semblé plus pertinent car la famille peut être nucléaire, monoparentale, homoparentale, recomposée, décomposée, ... Les couples sans enfant peuvent aussi se définir comme famille, ainsi que les personnes seules, isolées ou endeuillées. Nous avons également constaté que la famille ne se limite plus aux liens biologiques, et que le cercle des amis proches où s'exerce la solidarité peut aussi être qualifié comme telle. »

Quatre objectifs autour du projet Familles

« Une fois cette définition établie, nous avons proposé aux habitants quatre objectifs, poursuit Sabine Arpino. Premièrement, être à l'écoute de l'évolution des besoins en impulsant régulièrement des temps de rencontres avec les habitants. C'est d'ailleurs grâce à ces temps d'écoute que nous avons recueilli les définitions du mot famille, qui sont aujourd'hui exposées dans le hall du Centre Socio-Culturel. Deuxièmement : nous porterons attention au suivi des actions qui seront menées. Nous voulons évaluer nos actions, leur pertinence et leur accueil auprès des habitants. Troisièmement : nous veillons à mieux informer les familles de nos actions en mettant en place une plus grande diversité de supports de communication. Enfin, nous allons développer les actions concrètes autour des familles, en renforçant l'existant et en mettant en place de nouveaux temps forts. » Vaste et ambitieux programme dont les premiers jalons sont déjà posés...

Les rendez-vous des familles

En collaboration avec Erika Leclerc Marceau, humoriste québécoise, trois rencontres gratuites auront lieu en 2016.

→ Vendredi 15 janvier à 18h30 au Centre Socio-Culturel

« Être parents, mieux vaut en rire ! »

À mi-chemin entre le spectacle d'humour, la conférence gesticulée et le théâtre forum, la conférence humoristique est un concept unique.

Après 2 enfants, plusieurs nuits sans sommeil, beaucoup de remises en questions, plusieurs formations en communication non violente et, disons-le, avec un restant d'odeur de petit lait dans le cou, Erika animera une conférence humoristique sur le thème « Être parents, mieux vaut en rire ! ».



Dans ce numéro d'humour, plusieurs sujets seront abordés : l'accouchement, le sommeil, l'allaitement, la fratrie, les colères, la parentalité positive, l'éducation... Mais aussi des sujets plus intimes comme la libido après l'accouchement, la rééducation périnéale...

À partir d'une situation concrète (une grosse colère au retour de l'école, par exemple), la comédienne va demander au public de réfléchir avec elle à « comment faire pour gérer une crise avec un enfant ». Le public sera invité à monter sur scène pour illustrer la situation en saynète. La conférence débouchera sur un débat entre l'humoriste et les spectateurs.

→ Vendredi 25 mars à 18h30 au Centre Socio-Culturel Conférence théâtralisée sur la communication non violente (CNV)

Erika Leclerc Marceau, accompagnée par Florence Keller, formatrice en CNV, présenteront de façon simple, dynamique et imagée la communication non violente. Les deux intervenantes présenteront sur scène de courtes saynètes pour théâtraliser la parole et interpréter différentes manières de communiquer en interpellant le public, en le faisant réagir et surtout en le faisant rire !

→ En mai : un forum parent - ado

Le principe du forum parent - ado : échanger en jouant des saynètes. La soirée se déroulera en cercle de parole où chacun pourra nommer une difficulté qu'il rencontre dans la relation parent - ado. Les spectateurs seront invités à donner leur point de vue sur ce qu'ils voient sur scène pour proposer une piste de solution.

Être parent c'est aussi ...

Le Centre Socio-Culturel, en collaboration avec le Département de l'Isère, propose également de nombreux ateliers sur la parentalité : yoga maternité, temps parents-enfants, yoga pré et post natal, atelier mère enfant, massage bébé,...



Centre Socio-Culturel de Brignoud

Rue Lamartine - 38190 FROGES

04 76 471 59 60 - accueil@csc-brignoud.fr

www.centre-Socio-Culturel-de-brignoud.com



Mutuelle santé - des débuts prometteurs

En octobre dernier, une soixantaine de villardiens se sont rendus à la réunion d'information sur la mutuelle santé. Brice Gilbert, responsable d'Alpis (Association Lyonnaise de Prévoyance des Travailleurs Indépendants) a ainsi présenté aux habitants le fonctionnement de la future mutuelle.

Afin que chaque habitant soit assuré, quel que soit son âge ou ses revenus, le comité de pilotage assuré par l'association VB 20-60, a confié au printemps dernier au courtier nous-assurons.com le soin de lancer un appel d'offres auprès des compagnies d'assurances. Alpis a donc été retenue pour proposer aux villardiens une couverture sociale, avec pour maîtres mots solidarité et responsabilité.

Des permanences d'inscription ont eu lieu d'octobre à décembre salle Désiré Granet, où plus d'une centaine d'habitants est venue s'informer. Une quarantaine a souscrit à la mutuelle.

A compter du 1^{er} janvier 2016, les inscriptions pourront être effectuées toute l'année, sur rendez-vous, pour une prise en charge effective au 1^{er} janvier 2017. N'hésitez pas à vous renseigner ! Cette mutuelle est ouverte à tous les citoyens, qu'ils soient ou non résidents de Villard-Bonnot...



www.nousassurons.com

Guy Cabanel – 06 50 67 27 63 (à droite sur la photo)

Karine Regobis (à gauche sur la photo)

karine.regobis@nousassurons.com

Infos Handicap

Plusieurs prestations et droits peuvent aider les personnes en situation de handicap

→ La prestation de compensation du handicap (PCH)

La PCH finance les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. Elle comprend cinq formes d'aides : aides à la personne, techniques, aménagements du logement et du véhicule et surcoûts liés aux transports ainsi que des aides spécifiques ou exceptionnelles.

→ L'allocation adulte handicapé (AAH)

L'AAH est attribuée à partir d'un certain taux d'incapacité, sous réserve de remplir certaines conditions médico-sociales.

→ La carte de stationnement

Elle est délivrée à toute personne atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied ou qui impose qu'elle soit accompagnée d'une tierce personne dans ses déplacements. La carte de stationnement permet à son titulaire d'utiliser dans les lieux publics les stationnements réservés et aménagés pour les personnes handicapées.

→ La carte d'invalidité

Elle permet d'obtenir la priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces de salles d'attente ainsi que dans les établissements recevant du public. Elle permet également d'avoir la priorité dans les files d'attente. Grâce à elle, certains avantages fiscaux sont possibles.



Où vous adresser ?

Maison du Département pour l'autonomie et le handicap - MDA
71 chemin des Sources - 38190 BERNIN - 04 56 58 16 41

Les associations solidaires sur la Commune

ADEVAM - Défense des accidentés ou malades dus au travail Grésivaudan - Jean-Louis D'onofrio

Permanence 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois de 16h à 19h30
Salle polyvalente du stade René Bœuf
Boulevard de la Libération

FNATH - Fédération nationale des accidentés de la vie M. Bernardet

Chez Aimé Perrin - 68 avenue d'Espagne - 04 76 71 40 02
bernardet.phiger@free.fr

Le café des aidants
04 56 58 16 41 - cafedesaidantslumbin@blogspot.fr

Dépann Familles - Aide aux parents d'enfants et d'adolescents porteurs de handicap
53 boulevard Gambetta - 38000 Grenoble - 04 76 46 87 27
www.depanne-familles.fr

Ecrivains en Grésivaudan : une nouvelle édition réussie !



Depuis plus d'une dizaine d'années, se déroule au mois de novembre la manifestation littéraire **Ecrivains en Grésivaudan**. Né de l'initiative des bibliothécaires du territoire, cet évènement met en relation de grands auteurs avec leur public.

L'automne 2015 n'a pas fait exception puisque du jeudi 19 au dimanche 22 novembre, les passionnés de lecture se sont vus offrir une belle programmation. Des conférences, des débats, des présentations des derniers opus des invités, une émission de radio en public, une table ronde et un « café-ciné » : tous les ingrédients étaient réunis pour obtenir une édition réussie.

Quatre auteurs de renom étaient à l'affiche cette saison : Michel Crépu, journaliste et critique littéraire, qui est depuis peu le rédacteur en chef de la Nouvelle Revue Française chez Gallimard, Angélique Villeneuve, ancienne styliste culinaire et passionnée par l'écriture, ou encore Jean-Luc Seigle, scénariste pour le grand et le petit écran, dramaturge, qui s'est notamment vu remettre le Grand Prix RTL/Lire pour son roman *En vieillissant les hommes pleurent*, en 2012. Enfin, Claudie Gally était présente à la médiathèque de Lancey. Cette ancienne institutrice a déjà été publiée plusieurs fois, mais c'est avec *Les déferlantes* qu'elle obtient la consécration. En effet, pas moins de sept prix lui sont remis, dont le Prix Jean-Pierre Coudurier et le Prix des Lectrices de Elle, en 2009. L'auteure a également présenté *Détails d'Opalka*, son dernier ouvrage dédié au peintre franco-polonais Roman Opalka.

NOUR : une belle collaboration entre la Compagnie du Briquet et les élèves du Collège Belledonne

Le vendredi 10 juin 2016, l'Espace Aragon présentera un spectacle musical proposé par Nathalie Karibian et Fabrice Lelong de la Compagnie du Briquet. La pièce *Nour*, mise en scène par Guillaume Paul, transporte le spectateur au cœur du récit de Grand-père Hovannès, rescapé du génocide arménien de 1915, à son petit-fils.

Créé en mai 2015 à la Cité des Arts de Chambéry, ce spectacle dont les piliers sont le théâtre et la musique, a la particularité de faire appel aux jeunes élèves du collège Belledonne pour former le chœur. Sur des airs traditionnels arméniens, syriens et italiens, le chœur devient la voie du grand-père lorsqu'il évoque son enfance dans son pays natal.

Pour Nathalie et Fabrice, *Nour*, qui signifie grenade, fruit du grenadier en arménien « permet d'interroger la manière dont nos jeunes peuvent écrire leur propre histoire, qu'ils soient issus de l'immigration ou qu'ils cherchent, en grandissant, à se positionner dans un monde multiculturel complexe ».

Un spectacle optimiste et poétique joué le **vendredi 10 juin 2016** à 20h à l'Espace Aragon.

Tout public à partir de 10 ans.

Tarifs : 12€ tarif normal, 9€ tarif réduit, 7€ pour les moins de 12 ans.

Abonnés : 9€/7€/6€

Informations : 04.76.71.21.51 ou espace-aragon@le-gresivaudan.fr



Le Secours Populaire souffle sa 70^e bougie !

2015 est une année placée sous le signe du changement et du renouveau pour le Comité du Secours Populaire Froges Belledonne.

Avec l'ouverture de l'Espace Simone Veil, le Secours populaire inaugure son nouveau local en même temps que l'équipe de Crolles du Planning familial 38 et d'Agaro, association soutenant la recherche en oncologie. A noter que cette rentrée marque aussi le remaniement de l'association. En effet, le Comité Froges Belledonne se nomme désormais Belledonne Grésivaudan. Le bureau, dirigé par Gérard Etienne est composé de 19 membres. L'antenne du Secours Populaire vous accueille tous les mardis de 10h à 12h et de 16h à 19h.



Représentation spéciale, au profit du Secours populaire.

Dans le cadre des 70 ans de l'association, la Compagnie Entre en Scène a repris la pièce de Nicolaï Erdman *Pas de chrysanthème pour Sémione*. Ramenés à l'époque de la Russie des années 30, les spectateurs du Projo à Crolles ont suivi les aventures de Sémione, plongé dans une imposture dont il a bien du mal à s'extraire lorsqu'il refuse de mordre dans un saucisson de foie. Irène Jargot, qui a choisi de jouer cette pièce haute en couleur au profit du Secours Populaire, aime rappeler qu'il s'agit d'une « pièce enjouée, drôle par moment et tout en finesse » à la fois cynique et forte, elle « interroge sur le sens de notre existence, sa vivacité et aussi son absurdité ».



BELLEDONNE GRESIVAUDAN

Espace Simone Veil
21 boulevard Jules Ferry 38190 Villard Bonnot
Téléphone : 06 79 39 29 46 / 09 79 49 22 49
Courriel : belledonne@spf38.org
Permanences :
De 10 à 12h et de 16h à 19h tous les mardis

Une navette courses pour les seniors et/ou en perte d'autonomie

Le Centre Communal d'Action Sociale – CCAS – propose aux villardiens de plus de 70 ans et en perte d'autonomie un service gratuit de transport vers les commerces.

La « navette courses » circule tous les mardis matins de 9h30 à 12h30, hors vacances scolaires.

Christian Vernerey, bénévole au Centre Socio-Culturel de Brignoud et conducteur d'un minibus pouvant accueillir 8 personnes, passe chercher les personnes âgées à leur domicile, les emmène vers un lieu de courses défini par avance et redépose enfin les personnes à leur domicile.

Pour bénéficier de ce service récemment créé, il vous suffit de contacter le CCAS et de remplir une fiche d'inscription lors de votre première réservation.

Attention, les délais de réservation et d'annulation devront être scrupuleusement respectés.

En cas d'effectif faible (moins de deux personnes), le CCAS se réserve le droit d'annuler la navette du jour, en ayant préalablement prévenu la ou les personnes(s) concernée(s).



La navette courses !
POUR LES PERSONNES DE 70 ANS OU PLUS, OU EN PERTE D'AUTONOMIE.

Faire ses courses
Le choix du lieu de courses ou des commerces se fait par avance.
Service de transport gratuit.

Une Navette spéciale
Circule tous les mardis de 9h30 à 12h30, hors vacances scolaires.
Départs et retours à domicile assurés.

Un geste solidaire
Une action menée par le CCAS pour les villardiens de plus de 70 ans ou en perte d'autonomie, sur inscription.

- Inscription -
Centre Communal d'Action Sociale - CCAS -
04 76 45 79 45

Réservation à faire pour la navette du lendemain, au plus tard le lundi avant 12h.



Centre Communal d'Action Sociale – CCAS

04 76 45 79 45

Réservation à faire au plus tard le lundi avant 12h pour la navette du lendemain

REPORTAGE



En images ... une journée avec la police municipale de Villard-Bonnot

Si le terrain occupe la majeure partie de leur travail, les temps au bureau sont indispensables pour recueillir les procès verbaux, s'informer sur les nouvelles réglementations, rédiger les mails courants et les mises en fourrière, gérer les timbres amendes et accueillir la population. Les trois policiers municipaux ont comme élu de référence Daniel Modesto, adjoint à la sécurité, au cadre de vie et à l'environnement.



Les policiers municipaux sont chargés du bon déroulement du marché. Ils veillent au respect de la salubrité et de la sécurité des habitants. C'est aussi un moment idéal pour aller à la rencontre des acteurs économiques de la Commune et de la population.



Détails du marché de Brignoud le mardi matin.



Chaque mois, la gendarmerie de Domène, dont dépend celle de Villard-Bonnot, organise une réunion avec les polices municipales du secteur. Un point est alors réalisé sur les infractions commises, les actions en cours et les prochains événements et procédures à connaître.

Lors des commémorations, les policiers municipaux pavoisent les monuments aux morts et la mairie. Ils sont aussi maîtres de cérémonie. Ici le 11 novembre 2015.



Au contact de la population, leur mission de proximité auprès de tous les citoyens est une priorité de leur travail quotidien.

L'armement de la police municipale

Comme leurs homologues gendarmes ou policiers, les policiers municipaux œuvrent pour le bien commun et la protection de tous les citoyens. Ce métier exigeant comporte des risques et les occasions de blessures dans l'exercice de leurs fonctions sont réelles. Parce que ces risques sont reconnus, les policiers municipaux sont équipés depuis plusieurs années de gilets pare balles, qu'ils portent durant leurs heures de service.

Les tenues des policiers sur la voie publique les exposent et l'une de leurs missions est de faire face à la violence quotidienne. La dangerosité du métier et des événements dramatiques tels que les attentats contre Charlie Hebdo, du 13 novembre dernier ou la mort d'Aurélié Fouquet, jeune policière municipale du Val de Marne en 2010, ont poussé les pouvoirs publics à renforcer la protection de ses agents.

C'est pourquoi le décret en date du 29 avril 2015, autorise les policiers municipaux à posséder une arme défensive de calibre 357 Magnum, dont une partie des frais d'achat est prise en charge par le Ministère de l'Intérieur. Cette autorisation est expérimentale et s'étend sur une durée de cinq ans.

Dans ce cadre, la commune de Villard-Bonnot, dans un courrier adressé au Préfet de l'Isère en mars dernier, a demandé l'autorisation de port d'armes pour ces deux policiers municipaux, Roger Martinez, brigadier chef principal et Stéphanie Scheidecker, brigadier chef principal. Cette demande leur a été accordée.

Le port de ces armes est très réglementé. Ainsi, plusieurs formations préalables seront nécessaires : l'une sur les règles et procédures de maniement, l'autre sur l'entraînement au tir dans des centres agréés et prodiguée par des personnels qualifiés. Les deux agents de police municipale de la Commune suivront très prochainement ces deux formations.

L'équipe de la police municipale de Villard-Bonnot.
De gauche à droite : Roger Martinez, brigadier chef principal, Stéphanie Scheidecker, brigadier chef principal, Pascal Mazzili, agent de surveillance de la voie publique.



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté. Prudence, vigilance, anticipation : adoptez les bons réflexes sans attendre.

- Protégez les accès de votre habitation.
- Soyez prévoyant, photographiez vos objets de valeur par exemple.
- Soyez vigilant : changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés, fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité.
- Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.
- Ne commettez pas d'imprudence : n'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés, ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

Avant de partir en vacances

- Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien,...).
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...
- Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est également déconseillé de publier vos photos de vacances en temps réel. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.
- Et n'oubliez pas l'**Opération Tranquillité Vacances (OTV)**. Vous pouvez signaler votre absence à la police municipale ou à la brigade de gendarmerie.

En cas de cambriolage

- Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction afin de déposer plainte. Tous les vols sont à signaler si vous souhaitez voir les cambrioleurs arrêtés.
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés : privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, ...).
- Avant l'arrivée des forces de l'ordre, préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur en ne touchant à aucun objet, porte ou fenêtre et en interdisant l'accès des lieux.

Gendarmerie nationale : 17
Police Municipale de Villard-Bonnot :
04 76 45 79 45 - police@villard-bonnot.fr



Numéros utiles
Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Téléphones portables volés
SFR : 10 23
Orange : 0 800 100 740
Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Retour sur le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention (CISPD)

Encadré par la communauté de communes Le Grésivaudan, le CISPD a vu le jour en 2011 après la réalisation d'un diagnostic de sécurité sur le territoire. L'objectif du CISPD est de mener des actions cohérentes et concertées de prévention de la délinquance et de la sécurité à l'échelle intercommunale. Cette instance de collaboration et de coopération intervient auprès des jeunes par le biais d'ateliers dans les établissements scolaires par exemple, et auprès du grand public avec des messages de sensibilisation ou des conférences - débats.

Les actions concrètes

→ Xtrèm limiT, série de conférences et de débats sur l'adolescence

Ces rencontres gratuites et ouvertes à tous ont lieu depuis trois ans à l'espace Aragon en mars. Rendez-vous est donné aux adolescents et à leurs parents pour aborder avec des professionnels les problématiques liées à l'adolescence : place de l'autorité, technologies numériques, abus en tous genres, sexualité, ...

→ La lutte contre le vol à la roulotte

En partenariat avec la gendarmerie nationale, des panneaux de prévention ont été installés cet été dans 14 lieux touristiques du Grésivaudan. Ces panneaux rappellent à chacun de ne laisser aucun objet de valeur à l'intérieur de son véhicule.

→ Les ateliers « Net attitude, les bons usages en ligne » dans les collèges du Grésivaudan

Des séances de prévention à destination des classes de 5^{ème} et de 4^{ème} liées à la mauvaise utilisation d'Internet ont été réalisées en février dernier.

→ Le crash test pédagogique

Mieux qu'un long discours sur les risques routiers, cette action de sensibilisation vise à marquer les esprits et à déclencher de nouvelles habitudes. Les collégiens et lycéens ont été sensibilisés aux dangers des deux roues et au port des équipements de sécurité. Un choc latéral à 50 km/heure a été recréé à l'école des Pupilles de l'Air de Montbonnot Saint Martin.

Information

Communauté de communes Le Grésivaudan
Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention (CISPD)
04 76 08 04 57

Grand froid : mise en place du dispositif hivernal

Comme chaque année à l'approche de l'hiver, la Commune se prépare à affronter la neige. Tout est mis en œuvre pour garantir la sécurité des habitants et la circulation sur les axes principaux.

Ce qu'il faut savoir

Le plan hiver est déclenché du 15 novembre au 15 avril, selon trois niveaux en fonction de l'importance des chutes de neige.

→ Normal

→ **Difficile** : le déneigement est assuré sur les axes principaux.

→ **Exceptionnel** : des renforts extérieurs à la Commune sont indispensables.

Les techniques d'intervention

Dès le début des chutes de neige, les chaussées sont raclées. Le salage n'est effectué qu'en fin d'intempérie, lorsque la température avoisine les 0°C.

Les voies prioritaires

La commune est découpée en 3 secteurs. Pour chacun, les accès prioritaires ont été définis. Les services techniques interviennent uniquement sur les voies communales c'est-à-dire 40 km de voirie et plusieurs kilomètres de trottoirs.

Sont déneigés en priorité :

- ✓ Les voies communales débouchant sur la Route Départementale 523
- ✓ L'accès aux bâtiments publics
- ✓ Les trottoirs allant de la gare de Brignoud à la ZAC de la Grande Ile
- ✓ Les pistes cyclables

Les astreintes

Une équipe de deux agents prend en charge le raclage des voies communales à l'aide d'un véhicule poids lourd. Ils seront d'astreinte au déneigement de 4h à 6h et de 16h à 22h, aux moments venus.



En cas de chute de neige importante, 22 agents municipaux seront mobilisés dès 6h du matin et utiliseront les microtracteurs et les fraises pour dégager les chaussées, trottoirs et pistes cyclables.

Le déneigement : ça vous concerne aussi !

Propriétaires, locataires ou commerçants, vous êtes tenus de dégager la portion de trottoir située devant votre logement ou magasin et d'ôter les bourrelets de neige formés par le passage des engins de déneigement.

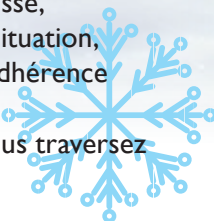
Il s'agit d'une obligation réglementaire (arrêté de police n°001/2009). La responsabilité de chacun peut donc être engagée en cas de chute ou d'accident.

Veillez, dans la mesure du possible, à ne pas garer votre véhicule sur la chaussée.

Et n'oubliez pas d'équiper vos véhicules de pneus adaptés !

Quelques conseils sécurité pour conduire sur la neige :

- Prévoyez des temps de déplacement plus longs lorsqu'il neige,
- Vérifiez l'état du véhicule, l'entretien et l'équipement adéquat,
- De mi-octobre à mi-mars : montez vos pneus hiver.
- **Conduisez avec prudence,**
- **Allumez les feux de croisement (antibrouillards uniquement en cas de très mauvaise visibilité),**
- Augmentez la distance de sécurité avec les autres véhicules,
- Réduisez d'au moins 20 km/heure votre vitesse,
- Evitez les gestes brusques : ils aggravent la situation,
- Préférez rétrograder pour ne pas perdre l'adhérence du véhicule, plutôt que de freiner d'un coup.
- Attention aux plaques de verglas lorsque vous traversez des zones ombragées et humides.



Les Papeteries de Lancey... en 3D !

Dans sa mission de préservation de la mémoire des papeteries de Lancey, la Commune travaille actuellement sur un projet mettant en avant à la fois la mémoire architecturale des bâtiments et celle des femmes et des hommes y ayant travaillé.

Ainsi, plusieurs étapes vont être suivies. Dans un premier temps, des pages seront intégrées au site web de Villard-Bonnot. Ici, il sera question de faire état à la fois de l'avancement du projet mais également du passé industriel des Papeteries. A terme, ce projet prévoit la création et la mise en ligne d'un site internet dédié à la mémoire des Papeteries. De nombreux aspects seront abordés : l'histoire, la mémoire et le patrimoine de l'industrie, la présentation des travaux avec un suivi de chantier ainsi que les étapes envisagées dans le futur. Des contenus dynamiques viendront alimenter, illustrer et animer ce site internet.

Dès janvier 2016, il sera possible de suivre une visite interactive des Papeteries de Lancey via le site internet de la Commune,

grâce à la mise en ligne d'un plan en 3D.



Cette prestation a été confiée et réalisée par la société Sintégra. Elle permettra à chacun d'entrer et de déambuler virtuellement dans la quasi-totalité des bâtiments de l'usine.

De plus, grâce à l'utilisation de drones, des prises de vues depuis le ciel seront à découvrir et permettront de contempler l'immensité de ce site unique.

Instruction des dossiers

L'urbanisme, c'est une série de règles qui régit l'utilisation des sols, le foncier (acquisition et vente de terrains ou de bâtiments) ainsi que les opérations d'aménagement. Lors de vos projets de travaux et avant tout démarrage, vous devez en demander l'autorisation à travers soit les permis (de construire, d'aménager, de démolir), les déclarations préalables ou encore les certificats d'urbanisme.

Comment obtenir le bon dossier ?

Tous les formulaires nécessaires sont disponibles directement en mairie auprès du service urbanisme ou téléchargeables sur le site de la Commune : www.villard-bonnot.fr - rubrique Urbanisme ou encore sur le site www.vosdroits.service-public.fr. Dans un premier temps, le site internet vous permet d'obtenir facilement les informations de base concernant les différents types de travaux soumis à autorisation. Chaque descriptif est accompagné du formulaire à télécharger, à remplir et à retourner au service urbanisme.

Instruction des dossiers : ce qu'il faut savoir.

Pour déposer votre dossier, il vous faut prendre impérativement un rendez-vous auprès du service urbanisme aux heures de permanences ; par téléphone du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30 aux 04 76 45 79 45 ou bien par courriel en écrivant à l'adresse : urbanisme@villard-bonnot.fr

Etape 1 : Le dossier déposé est complet. Le service enregistre et traite votre demande. Selon le type de travaux, le demandeur reçoit un récépissé qui déclenche le délai d'instruction.

Etape 2 : Dans le cas où le dossier ne serait pas complet, le demandeur peut recevoir, dans le premier mois, une lettre en recommandé ou un courriel dressant la liste des pièces à fournir afin de compléter son dossier. Dès lors, un délai de trois mois est mis en place pour qu'il puisse fournir les documents utiles, ce qui a pour conséquence de réinitialiser le délai d'instruction du dossier. Si les pièces manquantes ne sont pas fournies dans les trois mois, la demande est refusée sans être notifiée au demandeur. Il s'agit d'un « refus tacite ».

Etape 3 : Au terme du délai d'instruction d'un dossier complet, le demandeur reçoit un arrêté lui accordant ou non l'autorisation de poursuivre ses projets. Selon la nature des travaux, il est possible qu'il ne reçoive aucune lettre ou un certificat tacite de la part du service urbanisme : cela équivaut à un accord.

Quelques types de travaux soumis à autorisation

Les travaux :

- modifiant l'aspect extérieur du bâtiment
- dont la surface de plancher et l'emprise au sol sont supérieures à 5m²
- sur les clôtures (par délibération)
- concernant le changement de destination
- concernant la construction d'une piscine de plus de 10m²

Les démolitions ne sont pas soumises à autorisation sauf si elles se trouvent dans le périmètre des architectes des bâtiments de France ou dans le cadre d'un permis de construire.

Exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardins

Selon l'article L 331-6 du Code de l'Urbanisme, les opérations d'aménagement et de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature, soumises à un régime d'autorisation, donnent lieu au paiement d'une taxe d'aménagement.

La Commune, par délibération, a choisi d'exonérer totalement de cette taxe les surfaces des abris de jardins, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable (de moins de 20m²).



Conseil Municipal Jeunes - CMJ : bienvenus aux nouveaux élus !

Un petit mois après leur élection, les jeunes élus du CMJ se sont retrouvés le samedi 7 novembre pour le premier conseil municipal jeunes, où ils ont été officiellement intronisés par Daniel Chavand, le Maire de la Ville.

Portes paroles de tous les élèves villardiens, soit 761 jeunes citoyens, leur mandat de trois ans leur permettra de réaliser les projets dont ils seront entièrement responsables. Lors de cette première séance, les nouvelles idées ont été nombreuses, et la motivation des jeunes élus palpable. Tournoi sportif inter-écoles, journal des enfants, correspondance avec des enfants d'autres pays, journée de formation aux premiers secours, rénovation du skate parc, installation de tables de ping pong dans les jardins publics, ... si les intentions sont multiples et variées, il faudra, avant de passer à leur concrétisation, gérer le budget de 5 000 € que leur accorde la Commune.

Le thème du prochain Carnaval, qui fêtera ses 10 ans en 2016, a également été choisi par les enfants : la fête se déroulera tambours battants sous le signe de la musique !

Quelques jours seulement après ce premier rendez-vous, les jeunes élus se sont rendus à la commémoration du 11 novembre durant laquelle ils ont vendu les Bleuets de France. Cette action symbolise la mémoire et la solidarité envers les anciens combattants, les victimes de guerre, les veuves et les orphelins dont les bénéficiaires financent les œuvres sociales. Les jeunes élus ont également rendu hommage aux morts villardiens de la première guerre mondiale en lisant le nom des victimes devant l'assemblée émue.

Leur prochain rendez-vous sera aussi placé sous le signe de la solidarité intergénérationnelle puisqu'ils participeront à la distribution des colis de Noël aux seniors.

Les élus du CMJ

Etienne Bollinger, Kélia Gandin, Arthur Briard, Morgan Toyer, Carla Boumechache, Irina Iona, Martin Oster, Clarisse Mangano, Kallista Poutchnine, Alexis Rouceaux, Romane Dompnier, Sarah Richard, Eole River, Lilou Ruynat, Armand Dumon, Mohamed Ben Salah, Fanny Jouclard, Théo Gay, Louis Giroud, Alan Laurent, Audrey Barthelemy.



Le Capitaine Stéphane, à la tête de la Compagnie d'Éclairage et d'Appui (CEA)

Depuis son arrivée à la tête de la Compagnie d'Éclairage et d'Appui en septembre 2014, le Capitaine Stéphane n'a pas vraiment eu le temps de poser ses valises.

Après les terribles attentats contre Charlie Hebdo et l'Hyper Casher en janvier, puis la série d'attaques terroristes qui a frappé Paris le 13 novembre dernier, la majeure partie de son temps et de celui des 120 militaires qui composent la CEA, est consacrée à l'opération Sentinelle. Six semaines de surveillance et de protection des sites sensibles (lieux de culte, écoles, espaces publics,...), une semaine de permission, le temps d'embrasser femme et enfants, quelques semaines à Varcès pour assurer le suivi opérationnel de la section, et nouveau départ pour l'opération Sentinelle. Tel est le rythme depuis janvier... Et rien ne laisse présager un ralentissement pour les mois à venir. En effet, à l'heure où nous imprimons, aucune certitude sur les missions qui seront confiées à la CEA en 2016...

Biographie Express

A 19 ans, un bac et une année de faculté de biologie en poche, le Capitaine Stéphane s'engage au 21^e Régiment d'Infanterie de Marine (RIMa) de Fréjus où il passe cinq années avant de réussir le concours d'entrée à l'École Militaire Inter Armes. Après deux années de formation, il rejoint le 126^e Régiment d'Infanterie de Brives en tant que chef de section où il encadre une trentaine de personnes. Il part ensuite durant deux ans au Centre National d'Entraînement à Mont Louis en tant qu'instructeur. Affecté au 110^e Régiment d'Infanterie en Allemagne où il reste une année, il rejoint la CEA en 2014 après la dissolution du 110^e. « Comme beaucoup de militaires, c'est le goût de l'aventure, du voyage et de l'action qui m'a poussé à m'engager, explique le Capitaine Stéphane. De plus, quand on aime le sport, les métiers de l'armée permettent d'utiliser quotidiennement ses capacités physiques. Selon moi, trois qualités sont nécessaires lorsque l'on veut épouser une carrière militaire : la détermination, le sens de l'écoute et une très grande disponibilité », complète-t-il.

Nul doute que le Capitaine Stéphane dispose de telles qualités ...



Retour sur l'opération Sentinelle

Face aux attaques sur le sol français, toutes les forces de l'État ont été mobilisées pour mettre en sécurité les citoyens et neutraliser les terroristes.

La mobilisation de l'armée est maximale tant sur le plan sécuritaire que sanitaire. Au total, 4 700 soldats sont mobilisés dans Paris et son agglomération. Près de 16 régiments de l'armée de terre ont participé à cet effort.

L'opération Sentinelle est constituée de 7 000 hommes.

Adaptable et dynamique, ce dispositif permet de répondre aux besoins des autorités civiles. Il évolue en fonction de la situation sécuritaire. Dans la nuit du 13 au 14 novembre, dès l'annonce des attentats, les soldats de l'opération Sentinelle ont immédiatement été redéployés pour renforcer les forces de sécurité intérieure (FSI), en se portant au plus près des points frappés par les terroristes.

Face à cette crise sans précédent, l'engagement de l'armée française vise à sécuriser les espaces aériens et maritimes et à appuyer l'action des forces de sécurité intérieure grâce au déploiement d'un dispositif terrestre.

A ce stade, près de 10 000 militaires sont engagés dans la protection des Français sur le territoire national : 7 000 dans le cadre de l'opération Sentinelle et près de 3 000 dans le cadre de la sauvegarde des approches maritimes et de la sûreté aérienne.

L'armée de Terre recrute

Pour faire face à ses obligations de sécurisation du territoire national et de ses citoyens avec l'opération Sentinelle, mais aussi sur les terrains extérieurs, l'armée de Terre recrute massivement cette année. Partenaire majeur de l'emploi des jeunes, l'armée de Terre n'est pas un emploi de dernier recours. C'est au contraire un excellent premier travail pour démarrer dans la vie. Aujourd'hui 15 000 postes aux métiers très variés sont proposés aux jeunes français âgés de 18 à 29 ans et titulaires d'un diplôme allant du CAP à BAC +5. Les contrats proposés vont de 1 à 5 ans et sont renouvelables. Après un parcours professionnel de plusieurs années au sein de l'Armée de Terre deux solutions sont alors possibles : la poursuite de l'engagement ou une reconversion permettant de valider des acquis et de retrouver un emploi dans le secteur civil.



CIRFA

10 rue Cornélie Gémond - 38000 GRENOBLE

04 76 76 22 30 - www.sengager.fr

À VOS AGENDAS !



Mercredi 13 janvier

Goûter des anciens à 14h gymnase Jean Jaurès

Horaires de bus
13 h 30 à la Gare de Brignoud
13 h 35 cité Fayolle
13 h 40 à la Poste de Brignoud
13 h 45 au Sabot
13 h 50 le Berlioz
13 h 55 cité de Vors,
14 h 00 cité des Roses
14 h 05 carrefour de Lancey
Retour au départ du gymnase Jean Jaurès à 17 h 00



Vendredi 15 janvier

Conférence spectacle - Forum « Etre parent, mieux vaut en rire »

À 18h30 au Centre Socio-Culturel de Brignoud

Lundi 18 janvier

Vœux de l'équipe municipale à la population et aux associations

À 19h Espace Bergès

Mardi 19 janvier

Danse théâtre et vidéo « Dot »

À 18h30 Espace Aragon



Samedi 30 janvier

Atelier animation « A vos marques, prêts, turbinez »

À 15h musée de la Houille blanche

Mardi 2 février

Clown et cirque « Tu viens ! »

À 17h30 Espace Aragon



Mardi 23 février

Conseil municipal

Débat d'orientation budgétaire
À 18h30 en mairie

Un nouveau columbarium

Installé en novembre dernier, un deuxième columbarium a été implanté au cimetière communal. 13 627 € ont été investis. Ce columbarium compte 18 cases.

Association Phares – devenez bénévole

L'association Phares participe à l'environnement relationnel de plus de 400 personnes âgées hospitalisées dans les services gériatriques du CHU de Grenoble. Un accompagnement personnalisé est élaboré avec la personne, sa famille et les équipes soignantes durant son séjour. Pour que fonctionnent les projets de l'association qui visent à lutter contre l'isolement des personnes âgées, l'association a besoin de bénévoles.

Vous pouvez donc rejoindre l'une des équipes de l'association Phares. Vous recevrez alors une formation et un accompagnement adaptés pour aller à la rencontre des personnes hospitalisées. En fonction de vos disponibilités et de vos talents, vous trouverez une activité pour être présent auprès des personnes âgées : faire des visites, accompagner, écouter, animer des ateliers jeux ou un salon de thé, décorer les services ...



04 76 76 54 15 – poste 63910
06 30 50 16 42
associationphares@chu-grenoble.fr
www.association-phares.org

Spécial Impôts locaux

Tous les contribuables exonérés de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière en 2014 le seront également en 2015 et 2016.

Si vous avez
déjà payé

Vous serez automatiquement
remboursés, vous pouvez en faire
la demande dès à présent.

Vous n'avez pas
encore payé

Ne tenez pas compte
des avis reçus.

Informations : www.impots.gouv.fr

Des cafés pour les aidants



Vous accompagnez un proche âgé ou handicapé ? Vous êtes un aidant familial. Pour vous soutenir dans cette tâche, le Département de l'Isère organise le « café des aidants ». En partenariat avec Le Grésivaudan, une rencontre est organisée une fois par mois à Lumbin autour d'un café dans le restaurant L'attero. Vous pourrez alors partager vos expériences et parler des difficultés que vous rencontrez en présence d'un animateur ou d'un psychologue.



04 56 58 16 41
www.aidants.fr

Regards sur ma ville

Parce que nous avons tous un regard différent sur notre ville, envoyez vos photos de Villard-Bonnot (ou vos dessins, vos créations...) avec vos coordonnées à l'adresse suivante : com@villard-bonnot.fr



La minute de silence lundi 16 novembre suite aux terribles attentats de Paris



Les référents de quartier à votre écoute

BRIGNOUD	VILLARD-BONNOT	LANCEY
Joelle Cacciatore 06 82 36 56 56	Christian Vernerey 06 85 51 57 13 christian.vernerey@orange.fr	Valérie Maumon 06 75 15 59 79 valerie@maumon.me
Cyrille Tintillier 06 06 58 82 66 ctintillier@orange.fr	Patrick Beau 06 22 10 64 07 patrickbeau@free.fr	Arnaud Bernard 04 76 13 34 04 koutchrab@gmail.com
Eric Poloni 06 83 82 79 94 eric.poloni@free.fr	Bernard Baracco 06 87 09 20 32	Nicole Boirin 06 68 81 08 13 nivon38@free.fr

Infos Pratiques

■ Mairie de Villard-Bonnot

20 boulevard Jules Ferry - 38190 VILLARD-BONNOT CDIS
www.villard-bonnot.fr

Services administratifs

Tél : 04 76 45 79 45 - Fax : 04 76 71 66 42

bienvenue@villard-bonnot.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Etat Civil - Affaires Générales

Le mardi jusqu'à 18h30 et le samedi de 9h à 12h

(Fermeture exceptionnelle le 26 décembre et le 2 janvier)

Services techniques et service de l'eau

Tél : 04 76 45 79 46 - fax : 04 76 13 02 07

services.techniques@villard-bonnot.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 16h30

Les permanences des services

Logement : mardi de 9h à 11h et jeudi de 13h30 à 16h30

Périscolaire : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Urbanisme : accueil téléphonique du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30 au 04 76 45 79 45

Accueil physique sur rendez-vous uniquement au 04 76 45 79 45

urbanisme@villard-bonnot.fr

■ Permanences en mairie de Villard-Bonnot

Permanence juridique

Destinée exclusivement aux habitants de la commune et uniquement sur rendez-vous. Le 1^{er} samedi de chaque mois - 04 76 45 79 45

Association Intermédiaire du Grésivaudan (AGI)

Sur rendez-vous : M. Boucharlat - 04 76 77 33 95

Le mercredi de 9h à 11h

OPAC : M. Bonjour - le lundi de 9h30 à 10h30 en mairie

SDH : M. Salerno - le mercredi de 11h à 12h

56 bis, av d'Espagne à Villard-Bonnot

■ Correspondant local du Dauphiné Libéré

Jean-Paul Filippi - 06 75 70 21 83 - jpff-hh@live.fr

■ Déchets

Ordures ménagères : vendredi matin de 4h à 12h

Bac bleu « Je trie » : mercredi de 4h à 12h

Encombrants : inscription **obligatoire** au 04 76 45 79 46

Toutes les adresses des déchetteries sur :

www.le-gresivaudan.fr

Déchets d'activités de soins à risques infectieux

www.dastri.fr

■ Les permanences parlementaires de M. Pierre Ribeaud

Député de l'Isère, membre de la Commission des affaires sociales à l'Assemblée Nationale.

77 place de la Mairie - 38160 La Terrasse - 04 76 92 18 96

8h30 à 12h - 14h à 18h - du lundi au vendredi

pierre.ribeaud@orange.fr

■ Transports en commun

SNCF : Gare de Lancey et de Brignoud : 36 35

VFD : 0 820 08 38 38 - www.transisere.fr et www.vfd.fr

Transports du Grésivaudan : 08 10 12 12 33

www.le-gresivaudan.fr/transport-deplacement

Les horaires des bus sont également disponibles en mairie : 04 76 45 79 45

■ Pharmacies de garde

www.3237.fr

Serveur vocal : 3915



Naissances

CHALTOUT Ines	04/09/2015
MADANI Sarah	05/09/2015
FAVENNEC Alizée	09/09/2015
YOUNES Romane Camilla	14/09/2015
DEBUIGNE Kenzo Mario Emmanuel	15/09/2015
MICELI Giùlian	17/09/2015
MANAS Emy Maëlys	24/09/2015
TURI Méline	26/09/2015
ROLDAN RAYNAUD Catlyn Claudia Sveltana	06/10/2015
DAUCHET Alice Marie Sylvie	23/10/2015
MINASSIAN BRETON Alice Adèle	25/10/2015
COUTIN Jules	04/11/2015
PICCARRETA Émile Laurent Gabriel	05/11/2015



Mariages

Septembre 2015

- 12 PERRICONE Mickaël Joseph Angelo et BANNIÈRE Claire Patricia Isabelle
- 12 LAGRENÉE Jonathan Marie Jean et BONY Alison
- 19 TURMO Lionel Paul Robert et BIGLIA Gaëlle
- 26 FOURNIER Jean Benoit et MARECHAL Laurence Anne Catherine

Octobre 2015

- 17 SZYMANIAK Julien Jean Claude et MONARD Mélanie Alexandra Stéphanie

Novembre 2015

- 7 CHARRIER Robin Jean-Pierre et MASSON Charlène



Nécrologie

Septembre 2015

- 6 RESTANI Paulette Angèle Marie ép. LASCAUX
- 13 ARMAND Elise Georgette Marguerite ép. BERSIA
- 14 MONTINI Egle ép. CAPOZZI
- 16 SCHAFFER Liliane Charlotte Dolly ép. PEUTO
- 18 CURABA Salvatore

Octobre 2015

- 3 KHADDAR Mohammed
- 24 CERANTOLA Ettorina ép. SANTINI
- 31 LECHERTIER Josias Kowosol David

Novembre 2015

- 6 GENEVOIS Serge Aimé



Les listes de l'état civil sont publiques. Si vous ne souhaitez pas que votre nom (ou celui de vos proches) apparaisse dans le journal, veuillez s'il vous plaît le communiquer à l'adresse suivante : com@villard-bonnot.fr ou appeler au 04 76 45 79 45



Avec **ENTENDRE**,
profitez de
CHAQUE INSTANT !

Notre équipe de **CROLLES** vous accueille :
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
228, chemin du Meunier - **04 38 729 500**

www.entendre-grenoble.fr

Résidence La Noyeraie



Résidence de 9 appartements Type 3
à partir de 181 000 € garage compris (A0104)

TENCIN



Dernières maisons individuelles + terrains
à partir de 252 000 € (n° 6)

TRAVAUX EN COURS

ISERE HABITAT
UNE AUTRE VISION DE L'HABITAT

04 76 68 38 60
www.isere-habitat.fr



Etre élu c'est travailler, pour améliorer la vie quotidienne et pour faire en sorte que notre Ville soit une ville harmonieuse, solidaire et fraternelle.

Présents dans la plupart des commissions communales, très impliqués dans les discussions et échanges lors des conseils municipaux, présents aussi lors des différentes manifestations organisées sur la commune, notre groupe d'élus de la minorité s'est engagé pour être au service du citoyen villardien.

Notre engagement est surtout guidé par votre écoute, vos difficultés, vos attentes

Nous avons en Mairie à votre disposition un bureau mais pas de permanences régulières

Nous vous assurons que nous restons à votre disposition pour tous rendez vous et nous nous ferons un plaisir de vous recevoir. Aussi, n'hésitez pas à nous solliciter,

Nos élus : Jean Claude TORRECILLAS, Annie DAVID, Alain JOLLY, Jean Pierre MIOZZO et Gisèle MINASSIAN

Notre mail - elusvb@outlook.fr



Nous restons fidèles à notre volonté d'éviter toute polémique dans le journal municipal afin de lui conserver son caractère purement informatif et objectif. Qualités qui lui sont reconnues par tous les observateurs attentifs de la vie municipale que ce soit localement ou dans les communes environnantes.

MERCI AUX ANNONCEURS !

M.T. Assistance 

- Mécanique automobile toutes marques
- Montage pièces : neuves ou occasion sous garantie
- Pose Pare-brise
- Carrosserie-Peinture
- Prêt de véhicule

Michel THEVENOT - Tél. 06 89 33 37 68
35, rue du Bac - 38190 Brignoud

Diagnostics Immobilier
Villard-Bonnot info@arpege-expertise.com
04 76 40 30 26
WWW.ARPEGE-Expertise.com

- ✓ Amiante
- ✓ Plomb
- ✓ Termites
- ✓ Gaz
- ✓ ERNT
- ✓ Pret Taux Zéro
- ✓ Electricité
- ✓ Surface Carrez
- ✓ Mise en copropriété
- ✓ Performance Energétique


ÉLISE RÉGIE MUNICIPALE D'ÉNERGIES
VILLARD BONNOT
GROUPEMENT DE RÉGIES MUNICIPALES EN ISÈRE
Tél. 04 76 71 40 92 - Fax 04 76 45 65 42 - www.elise-regies.fr
N° Urgence gaz : 0800 400 149 - N° Dépannage : 04 76 71 40 92

MOULIN T.P. TRAVAUX PUBLICS
TERRASSEMENTS
ENROBÉS - VRD
GÉNIE CIVIL

AGENCE DE BRIGNOUD

CAMIBAT BÂTIMENTS

Tél. 04 76 45 73 73 - Fax 04 76 45 72 45
Avenue de la Chantourne - BP 173
38191 BRIGNOUD Cedex
E-mail : moulin.brignoud@moulin-tp.fr
www.moulin-tp.fr

Copyright ACTOPHOTO

Pour vos travaux de Rénovation

MULTITÂCHE 

GARANTIE DECENNALE

UN SEUL ARTISAN POUR TOUS VOS TRAVAUX

CERTIFIÉ QUALIBAT RGE

DEVIS GRATUIT

Electricité
Plomberie / Sanitaire
Isolation
Carrelage / Faïence
Parquets
Peinture / Tapisserie
Plâtrerie
Installation de cuisine et de salle de bain (IKEA, Lapeyre, ...)
Huisserie (Neuf & Rénovation)
Aménagement de combles
Rénovation Immobilière
Economie d'énergie

Un artisan près de chez vous

38190 VILLARD BONNOT
09 50 38 02 77
06 66 27 02 77
www.multitache.com


LE CHOIX FUNÉRAIRE
LE CHOIX DE LA VIE

PF DES ALPES
MARBRERIE FUNÉRAIRE 

38660 LE TOUVET
733 Grande Rue - 04 76 08 43 46
38700 LA TRONCHE
126 Grande Rue - 04 76 03 23 57

RCS Grenoble 797 555 950 - CRBAS : 14001926 - N° Ind. LE TOUVET 13 30 175 - N° Ind. LA TRONCHE 14 30 178

Besoin d'une aide à domicile !

Partenaire des professionnels de santé, avec 18 ans d'expérience auprès des familles, l'association Cassiopee met à votre disposition du personnel qualifié : de l'aide à domicile à l'auxiliaire de vie pour les tâches ménagères, courses, repas, l'assistance aux personnes âgées, aux personnes dépendantes ou non.

Présence assurée 7j/7
24h/24 - 365 jours par an

Garde à domicile d'enfants + de 3 ans

Emplois CASSIOPEE Familiaux
www.cassiopee.asso.fr

Agrément qualité N° R0209111A038/Q117

Bénéficiez de 50 % de réduction d'impôts selon la loi de finances et décrets en vigueur.
Règlement par CESU préfinancés acceptés.




Cassiopee Vallée du Grésivaudan - Tél. 04 76 13 42 35 - Fax 04 76 13 42 53
14, rue de la République - 38190 CHAMP-PRÈS-FROGES - E-mail : gresivaudan@cassiopee.asso.fr

AU CRÉDIT MUTUEL NOUS NE SOMMES PAS DIFFÉRENTS SANS RAISON.

BANQUE, ASSURANCE, TÉLÉPHONIE...
GAGNEZ À COMPARER !

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

N°Azur 0 810 205 878
FRAN APPEL LOCAL

CRÉDIT MUTUEL CAISSES DE CROLLES ET LE VERSOUD

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, 24 rue du Vieux-Genève, 67073 Strasbourg Cedex 3 RCS 3 088 505 054, Intermédiaire en opérations d'assurance sous le N° Orias 07 003 750 consultable sous www.orias.fr.

MERCI AUX ANNONCEURS !



VB OPTIQUE
CLAUDINE JUMEAU
Opticienne



Ouvert du lundi au samedi

Tél. 04 76 71 23 03 - vboptique@wanadoo.fr

34 bis, bd de la Libération - 38190 Brignoud - www.krys.com

Intermarché
SUPER
TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE



LE TOUVET

Tél. 04 76 08 50 06

DU LUNDI AU SAMEDI : 8h30 a 20h00

DIMANCHE : 8H30 a 12H30

LeDRIVE Intermarché

Distribution GAZ 24h/24

Grésivaudan Immobilier AD
Vente - Location

ORPI
SOLUTIONS IMMOBILIERES



Aurélien BRACCHI



**ESTIMATION
OFFERTE**

8, av. Robert Huant
Brignoud
38190 Villard-Bonnot
Tél. 09 83 46 66 11
Tél. 06 80 88 86 79

E-mail : gresivaudanimmoilierad@orpi.com
www.orpi.com/gresivaudanimmoilierad

www.orpi.com



**Vous recherchez une
femme de ménage ?
... un jardinier ?
... un bon bricoleur ?**

**Contactez-nous au
04 76 77 33 95**

Nous mettrons notre personnel à votre disposition.
A.G.I., c'est simple comme un coup de fil !
C'est efficace ! C'est économique et sûr !

agi@mairie-domene.fr

ENTRETIEN - DÉPANNAGE

**Chauffage - Pompe A Chaleur
Climatisation**



**Mise en service
Entretien
Ramonage
Contrats d'entretien
Intervention**

Agence de Crolles
04 76 08 09 65

CHAM
EDF

www.groupecham.com



DVD industries

Les professionnels de la fermeture

Portes de garage - Portails - Automatismes
Rideaux métalliques

Installation - Dépannage - Maintenance

38190 LANCEY

Tél. 04 76 04 77 96 • www.dvdindustries.fr



RENAULT

**RENAULT - LANCEY
AUTOSERVICES**



38190 VILLARD-BONNOT

Tél. 04 76 71 42 14

**Mécanique, Carrosserie agréée
Véhicules Neufs et Occasions
Réparation toutes marques
Électronique Auto**

**Service Rapide :
- Mécanique
- Carrosserie**

contact@renaultlancey.fr

24H/24 : Dépannage sur place ou remorquage 04 76 89 42 19